



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
26 Mars 2025
17 H 30

À Bouquet

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 0466253222 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 05/03/2025

FINANCES

- **Point 1 :** Compte financier unique 2024,
- **Point 2 :** Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement,
- **Point 3 :** Fongibilité des crédits - détermination du taux au titre du budget primitif 2025,
- **Point 4 :** Cotisations 2025,
- **Point 5 :** Budget primitif 2025,
- **Point 6 :** Ligne de trésorerie.

ACTIONS

- **Point 7 :** Désignation du représentant du syndicat ABCèze à la commission locale de l'eau (CLE),
- **Point 8 :** Demande de subvention « Sensibilisation des scolaires au risque d'inondation » (Action 1.2 du PAPI 3 Cèze 2023-2028),

INFORMATIONS

- Renouvellement de contrat en CDI du technicien de rivière NGMA,
- Recrutement de la chargée de mission SAGE,
- Présentation de la procédure SAGE,
- Présentation du plan de communication 2025

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, B. HILLAIRE , C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. MERCIER, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, P. DUMAS, D. SERRE, C. FERRIERE, R. BALMELLE, M. REYDON.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, JC. REY, S. BAYART, JP. DE FARIA, C. VIGOUROUX, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA, , R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Pouvoirs :

NEANT

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur SAUZET Nicolas, Inspecteur des Finances Publiques Adjoint, Paierie Départementale du Gard,
- Monsieur RAVEL Vincent, Responsable du service hydraulique, CA Alès Agglomération
- Madame CLAVEL Maud, Directrice, Syndicat ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière, Syndicat ABCèze,
- Madame REDON Charlotte, Chargée de mission SAGE, Syndicat ABCèze.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13

Le Président ouvre la séance à 17H40 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 05/03/2025, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Compte financier unique 2024

Le Président souligne que le Compte Financier Unique (CFU) est désormais utilisé en remplacement du compte de gestion et du compte administratif. Il expose l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement effectuées au cours de l'année 2024 ainsi que les résultats de l'exercice :

Résultat de l'exercice 2024

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	1 253 187,55	1 026 012,95	-227 174,60
Fonctionnement	1 846 661,23	2 116 393,85	269 732,62
TOTAL	3 099 848,78	3 142 406,80	42 558,02

Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	63 740,81	121 185,23	57 444,42
Fonctionnement	1 683 776,96	1 688 884,67	5 107,71
TOTAL	1 747 517,77	1 810 069,90	62 552,13
Echelle CA Gard Rhodanien	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	1 105 272,74	822 675,08	- 282 597,66
Fonctionnement	97 571,62	297 600,57	200 028,95
TOTAL	1 202 844,36	1 120 275,65	-82 568,71
Echelle CC De Cèze-Cévennes	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	84 174,00	82 152,64	-2 021,36
Fonctionnement	65 312,65	121 575,28	56 262,63
TOTAL	149 486,65	203 727,92	54 241,27
Echelle CC Cévennes au Mont Lozère	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	8 333,33	8 333,33
TOTAL	0,00	8 333,33	8 333,33

Résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 231 567,68		-227 174,60	4 393,08
Fonctionnement	830 292,07	191 721,27	269 732,62	908 303,42
TOTAL	1 061 859,75	191 721,27	42 558,02	912 696,50

À l'issue de cette présentation, la parole est donnée à Monsieur Nicolas SAUZET, Inspecteur des Finances Publiques Adjoint de la Paierie Départementale du Gard. Monsieur SAUZET rappelle la volonté du législateur de regrouper, au sein du Compte Financier Unique, le compte de gestion du

comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur. Il met en avant les avantages du CFU, notamment une simplification et une meilleure lisibilité de l'information financière. Ce dispositif permet d'accéder rapidement aux données essentielles pour un vote éclairé.

Le Président quitte la séance. Monsieur José RIEU, Vice-Président, procède à la mise au vote du Compte Financier Unique.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement

Les délégués viennent d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître les informations suivantes :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 231 567.68 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure: 638 570.80€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -227 174.60 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 269 732.62 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 430 027.38 €

En recettes pour un montant de : 581 776.20 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 268 732.83 €

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 4 393.08 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 639 570.59 €

Le Président sollicite le Comité Syndical afin qu'il se prononce sur l'affectation des résultats, tant au titre du fonctionnement que de l'investissement.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Fongibilité des crédits – détermination du taux au titre du budget primitif 2025

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget du Syndicat Mixte ABCèze.

C'est dans ce cadre que le syndicat est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget 2025.

En effet, la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Il explique que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre une réunion du comité syndical.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le conseil syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Cotisations 2025

Le Président explique que le montant des cotisations 2025 est calculé sur la base de l'article 6 des statuts du Syndicat ABCèze.

Il comprend une part de cotisation solidaire des EPCI-FP adhérents pour le paiement de l'autofinancement des dépenses mutualisées d'investissement et de fonctionnement du Syndicat (pour rappel, les dépenses non-mutualisées sont celles relatives aux études et à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement et les travaux hydrauliques, la gestion des ouvrages hydrauliques, la continuité écologique et la restauration morphologique en investissement).

La répartition des charges entre les membres est calculée en fonction de la répartition de la population relative DGF 2024 des EPCI-FP (le nombre d'habitants est actualisé chaque année selon les données INSEE de population DGF n-1).

En 2025, le montant des cotisations solidaires sera de 8,55€ /hab. et 4€/hab. pour les 2 EPCI de moyenne montagne.

Une part de cotisation non mutualisée est calculée pour les EPCI adhérents concernés par des dépenses liées aux études, à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement, aux travaux hydrauliques, à la gestion des ouvrages hydrauliques, à la continuité écologique et à la restauration morphologique en investissement.

Cette part de cotisation concerne la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes et la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien avec un montant s'élevant respectivement à 4,30€/hab et 5,47€/hab.

Tableau de répartition des cotisations solidaires, non mutualisées et totales 2025

ADHERENT	Pop DGF 2024	Cotisation solidaire		Cotisation non-mutualisé		Cotisation totale	
		en €	en €/hab	en €	en €/hab	en €	en €/hab
CA Gard Rhodanien	70 759	605 015,92	8,55	304 472,90	4,30	909 488,82	12,85
CC Cèze Cévennes	22 319	190 834,47	8,55	122 000,41	5,47	312 834,89	14,02
CA Alès Agglomération	14 932	127 670,40	8,55	0,00	0,00	127 670,40	8,55
CC du Pays d'Uzès	3 477	29 728,40	8,55	0,00	0,00	29 728,40	8,55
CC Pays des Vans en Cévennes	2 666	22 795,42	8,55	0,00	0,00	22 795,42	8,55
CC des Cévennes au Mont Lozère	958	3 832,90	4,00	0,00	0,00	3 832,90	4,00
CC Mont Lozère	942	3 767,46	4,00	0,00	0,00	3 767,46	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	1 248	10 666,84	8,55	0,00	0,00	10 666,84	8,55

Le président indique que le paiement de ces cotisations sera demandé aux EPCI-FP adhérents après le présent comité syndical. Les cotisations seront à verser à ABCèze après le vote des budgets communautaires.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Budget primitif 2025

Monsieur TRICHOT informe que le budget primitif 2025 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires adoptées lors du comité syndical du 5 mars 2025. Il expose ensuite les principaux éléments du budget primitif 2025.

Dépenses de la section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève à 3 582 215,88 €, un montant stable par rapport au budget global (BP+DM) 2024. Par niveaux de mutualisation, cela correspond :

- À l'échelle du bassin versant : une baisse de 4 %,
- À l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien : une augmentation de 24 %,
- À l'échelle de la communauté de communes de Cèze-Cévennes : une augmentation de 35 %.

Les charges à caractère général sont estimées à 2 188 641,37 € et comprennent notamment :

- Prestations de services (611) : 1 024 994,79 €,
- Études et recherches (617) : 760 614,00 €,
- Publications diverses (6238) : 185 227,58 €.

Globalement, les charges à caractère général sont stables (-1 % par rapport au budget global 2024). Les charges de personnel augmentent de 1 % pour atteindre 912 260,00 €, correspondant à 25 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement, et prévoient une équipe de 19 agents, soit 17,6 ETP. Cette hausse s'explique principalement par des évolutions de carrière et des changements de grade ou d'échelon.

Enfin, les dépenses prévisionnelles incluent un virement de 172 560,51 € vers la section d'investissement (023).

Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2025 totalisent 2 942 645,29 €, réparties comme suit :

- Remboursements (chapitre 013) : 2 000,00 €,
- Produits de ventes (chapitre 70) : 100,00 €,

- Subventions et participations (chapitre 74) : 2 939 959,29 €,
- Produits divers de gestion courante (chapitre 75) : 200,00 €,
- Produits spécifiques (chapitre 77) : 386,00 €.

Avec un résultat reporté de 639 570,59 €, les recettes cumulées de fonctionnement atteignent 3 582 215,88 €.

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2025 s'élèvent à 7 275 219,95 €, incluant :

- Les restes à réaliser (2024) : 430 027,38 €, répartis entre :
 - Bassin versant : 56 215,00 €,
 - Agglomération du Gard Rhodanien : 325 435,78 €,
 - Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 48 376,60 €.
- Les nouvelles opérations pour 2025 totalisent 6 230 180,80 €, décomposées ainsi :
 - Bassin versant : 188 966,80 € (travaux locaux, acquisition de matériel, etc.),
 - Agglomération du Gard Rhodanien : 3 481 191,00 € (travaux digues, études renaturation, remboursements d'emprunts, etc.),
 - Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 2 560 023,00 € (travaux digue Bessèges).

Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent également 7 275 219,95 €, comprenant :

- Les propositions nouvelles : 6 420 417,84 €, dont :
 - FCTVA : 4 369,00 €,
 - Subventions d'investissement : 877 179,60 €,
 - Emprunts et dettes : 4 695 323,44 €,
 - Cessions d'immobilisation : 8 500,00 €,
 - Virement depuis la section de fonctionnement : 172 560,51 €,
 - Opérations d'ordre entre sections : 56 078,00 €,
 - Opérations patrimoniales : 606 307,29 €.
- Aux propositions nouvelles s'ajoutent :
 - Restes à réaliser (2024) : 581 776,20 €,
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 268 732,83 €,
 - Solde d'exécution de la section d'investissement (001) : 4 393,08 €.

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	3 582 215,88 €	2 942 645,29 €
	+	+	+
REP ORT	Restes à réaliser de l'exercice précédent		

	002 résultat de fonctionnement reporté		639 570,59 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		3 582 215,88 €	3 582 215,88 €
+			
INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	6 845 192,57 €	6 689 050,67 €
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	430 027,38 €	581 776,20 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 393,08 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		7 275 219,95 €	7 275 219,95 €
TOTAL DU BUDGET		10 857 435,83 €	10 857 435,83 €

Discussions : Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Madame GRAZIANO-BAYLE demande des précisions sur l'action imprévus crues. Monsieur Trichot lui explique qu'elle vise à disposer de fonds pour intervenir rapidement en cas de crues.

En ce qui concerne les travaux sur les digues, le syndicat est en attente des notifications de subvention de l'État. Monsieur TRICHOT précise que, sans l'obtention des aides de l'État, les travaux ne pourront pas être engagés. Par ailleurs, pour respecter les obligations liées à l'autorisation de travaux sur Pont-Saint-Esprit, ces derniers devront impérativement commencer début août. Cela nécessite de finaliser le financement de l'opération en amont. Un comité syndical spécifique se réunira le 21 mai afin de décider des prêts à contracter en fonction du résultat de la consultation des marchés. En l'absence de notification des aides de l'Etat à cette date, les actions seraient reportées à l'année 2026.

Monsieur RIEU exprime son souhait de voir cette action aboutir afin que les citoyens comprennent pleinement la justification de la taxe GEMAPI.

Point 6 : Ligne de trésorerie

Monsieur TRICHOT informe que la ligne de trésorerie, ouverte chaque année, arrivera à échéance le 05 Mai prochain et propose, en conséquence, de la reconduire pour un an, pour un montant de 400 000 € en cas de besoin.

Après consultation auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de l'Agence France Locale, 3 offres ont été reçues. Le Président en fait la présentation aux élus.

Critères	Offre AFL	Offre Crédit Agricole	Offre Caisse d'Épargne
Durée	1 an	1 an	1 an
Montant de l'encours plafond	400 000 €	400 000 €	400 000 €

Taux d'intérêt	Ester (2.417 %) + 0.49 % Soit 2.907 %	EURIBOR 3 MOIS (2.386 %) + 1.50 % Soit 3.886 %	EURIBOR 1 SEMAINE (2.404 %) + 1.18 % Soit 3.584 %
Commission de non-utilisation	0.10 % mensuel	Néant	0.10 % mensuel
Commission d'engagement (commission payée par l'emprunteur pour "engager" ou réserver la ligne de crédit, qu'elle soit utilisée ou non)	0.08 % de l'encours plafond	Néant	0 €
Frais de dossier	Non spécifié	0.25 % du montant accordé (1 000 € pour 400 000 €)	800 € (prélevés une seule fois)
Frais d'entrée en capital	6 400 €	Néant	Néant
Flexibilité (tirage/remboursement)	Préavis court (J-1, 16h00), montant min. : 20 000 €	Préavis de 2 jours ouvrés, montant min. : 10 %	Aucun montant minimum, très flexible
Calcul des intérêts	Mensuel à terme échu	Mensuel à terme échu	Mensuel ou trimestriel civil par débit d'office
Versement/Remboursement	Non précisé	Par crédit/débit d'office	Crédit/débit d'office

L'offre de la Caisse d'épargne paraît la plus adaptée aux besoins du Syndicat (coût, flexibilité).

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : La proposition de la Caisse d'Épargne est retenue. Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 7 : Désignation du représentant du Syndicat ABCèze à la commission locale de l'eau (CLE)

Le Président explique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'organe décisionnel du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), organisée autour de 3 collèges : élus, usagers et représentants de l'Etat.

Sa composition a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 30-2025-02-20-00001 du 20 février 2025, portant création de la CLE et fixant à 47 le nombre de membres, sans pour autant les nommer.

Il précise que, par courrier daté du 12 mars, le service eau et risques de la DDTM30 a demandé à chaque membre de la CLE Cèze et petits affluents du Rhône de désigner son ou ses représentants dans un délai de 2 mois après réception de leur courrier (soit mi-mai 2025).

Madame Charlotte REDON, récemment recrutée pour gérer le SAGE Cèze et les petits affluents du Rhône, a réalisé une présentation. Elle a rappelé l'objectif d'un SAGE, ses avantages, ainsi que les étapes de travail à venir.

Monsieur TRICHOT est candidat pour être le représentant du Syndicat ABCèze à la CLE.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : M. Benoit TRICHOT est élu représentant du Syndicat ABCèze auprès de la CLE. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Demande de subvention « Sensibilisation des scolaires au risque d'inondation » (Action 1.2 du PAPI 3 Cèze 2023-2028)

Monsieur TRICHOT rappelle que le Syndicat ABCèze porte des actions de sensibilisation des scolaires sur le bassin versant depuis 2022, dans le cadre du PAPI 3 Cèze.

Il souligne le taux élevé de participation à ces actions et insiste sur l'importance de poursuivre la promotion de la culture du risque d'inondation auprès des scolaires sur le territoire. Pour l'année scolaire 2025-2026, le Syndicat ABCèze s'est fixé pour objectif de sensibiliser 35 classes (prioritairement des élèves de CM1 et CM2), soit environ 875 enfants.

Il indique que le coût total de l'opération est de 30 000 € TTC, dont 80 % (24 000 € TTC) sont financés par l'État. Cette action est prévue pour débiter le 1er septembre 2025 et se terminer le 31 août 2026.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Le Président annonce aux élus le renouvellement du contrat en CDI du technicien de rivière NGMA.

Il indique que l'opération de subventionnement des cuves de récupération de l'eau de pluie débutera au 15/04/2025. Comme vu dans les actions du budget, le montant affecté à cette opération est de 25 000 €. Il rappelle que cette initiative vise à encourager les particuliers à installer des systèmes de récupération d'eau pour contribuer à la préservation de la ressource en eau.

La procédure de remboursement aux particuliers s'effectuera à hauteur de 50 € par foyer. Pour bénéficier de cette participation, les particuliers devront habiter sur le territoire d'ABCèze et présenter une facture d'achat d'une cuve de 1m³ minimum.

En conclusion, Madame CLAVEL présente le plan de communication prévu pour 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h50.

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Le Vice-président

M. REYDON

